

Évaluation du gisement de déchets verts en France



Pour : ADEME

Date : 2026

Domaine : Gaz renouvelables Bioéconomie

Solagro a accompagné l'ADEME dans l'étude des différentes voies de valorisation des déchets verts et des tensions potentielles entre usages à l'horizon 2050.

Contexte

En France, les déchets verts sont aujourd'hui valorisés par compostage ou sous forme de broyat pour le paillage. Ils sont majoritairement utilisés comme structurant pour le compostage, seuls ou en mélange avec des boues (ou des digestats de boues) ou des déchets alimentaires.

L'ADEME souhaite vérifier que ces différentes voies de valorisation sont conciliables aujourd'hui et durables à l'horizon 2050.

En effet, conformément au décret n° 2021-1179 du 14 septembre 2021, l'ADEME doit produire une note à destination du ministère chargé de l'Environnement sur la pertinence de revoir le seuil maximal de déchets verts autorisé dans le compostage des boues et des digestats de boues de stations d'épuration.

Cette étude s'inscrit également dans un contexte de développement des surfaces en agriculture biologique, entraînant un besoin en amendements utilisables en agriculture biologique, ainsi que d'obligation de valoriser les déchets alimentaires par retour au sol.

Objectifs

L'objectif de cette étude est d'identifier les éventuelles zones de tension entre ces différents usages, à la fois dans la situation actuelle et à l'horizon 2050, à travers l'élaboration de scénarios.

Elle vise également à évaluer les impacts techniques et quantitatifs d'une modification du seuil maximal de déchets verts utilisés dans le compostage des boues de stations d'épuration.

Déroulement

Pilotée par Solagro, et réalisée avec le concours de AND-i pour la partie « évaluation du besoin en compost de la filière Agriculture Biologique », l'étude a pour périmètre la France Métropolitaine et les DOM, à une échelle départementale. Elle s'est déroulée en 2 étapes et appuyée sur la réalisation de 66 entretiens auprès d'acteurs du secteur : collectivités, agriculteurs et exploitants de plateformes de compostage.

Étape 1 : Étude de la situation actuelle

La phase 1 a nécessité l'estimation assez fine de la production de déchets verts et de leur devenir, afin de reconstruire un diagramme complet des flux. Cette étape a pu être réalisée grâce à la mobilisation de la base de données OCS-GE et des bases de données internes Solagro (haies non agricoles par exemple). Ensuite, les quantités de déchets alimentaires et de boues à composter ont été évaluées pour en déduire les quantités de compost produits compatibles avec l'agriculture biologique (déchets verts compostés seuls ou en mélange avec des déchets alimentaires). Ce résultat a été comparé à l'échelle départementale avec les besoins estimés de la filière agricole AB.

Phase 2 : Scénarisation 2050

Lors de la phase 2, une dizaine de paramètres ont été modifiés, comme la surface en Agriculture Biologique ou la quantité de déchets alimentaires méthanisés plutôt que compostés, afin d'élaborer trois scénarios à l'horizon 2050.

Résultats

L'étude met en évidence des zones de tensions potentielles sur le pourtour méditerranéen, dans la région lyonnaise et en Île-de-France, sans toutefois identifier de bilan négatif à l'échelle nationale. Elle ne conclut pas à la pertinence d'une modification du seuil réglementaire de déchets verts autorisé dans le compostage des boues de stations d'épuration.

Elle a donné lieu à la publication d'un rapport ADEME de 75 pages dans la collection « Expertises », ainsi qu'à la création d'un outil de modélisation des flux de déchets verts à l'échelle actuelle et à l'horizon 2050.